



MAIRIE 79290 BRION-PRÈS-THOUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 079-217900562-20250911-11\_09\_DELO1-DE

SÉANCE DU 11 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 11 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRION-PRÈS-THOUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DECHEREUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation du conseil : 05/09/2025

Présents : MMES-MM - BÉRITAULT - DECHEREUX – DIACRE - LANDAIS - MORIN - MAHÉ – SOULARD - BAIN – PICHOT – BREGER (arrivé à 21h05) – NOGUES

Absents : MMES-MM – GRANGE –

Excusés : MMES-MM GOURIN –

Secrétaire de séance : Mme MORIN

| Nombre de Conseillers | En exercice | Présents | Absents | Procurations | Votants |
|-----------------------|-------------|----------|---------|--------------|---------|
|                       | 13          | 11       | 2       | 0            | 11      |

**11\_09\_DELO1 : DEMANDE PRET MAM**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir consulté deux établissements bancaires pour la demande de prêt concernant la construction d'une MAM.

Pour le financement de cette opération, le conseil municipal de la Commune de **BRION PRES THOUET**, en sa séance du 11 septembre 2025, est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de **100 000 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt :** Cohésion Sociale

**Montant :** 100 000 euros

**Durée de la phase de préfinancement :** 12 mois avec paiement des intérêts en périodicité trimestrielle

**Durée d'amortissement :** 25 ans

**Périodicité des échéances :** Annuelle

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA



Publié le : 22/09/2025 14:23 (Europe/Paris)

Par : MAIRIE

[https://www.intramuros.org/brion-pres-thouet/documents\\_administratifs/40191](https://www.intramuros.org/brion-pres-thouet/documents_administratifs/40191)

**Amortissement : Prioritaire**

**Absence de mobilisation de la totalité du Prêt : autorisée**  
ment d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler : 1A**

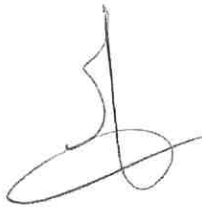
**Commission d'instruction :** 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette démarche et autorise le maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation des versements des fonds.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,  
Eliane MORIN



Le Maire,  
Thierry DECHEREUX

